



# COLLECTIF « LEGALITE A GRAND BOIS »

Madame Sophie RIGault

Maire de Saint Michel sur Orge

Saint Michel, le 6 septembre 2017

Madame le Maire,

Nous n'avons pas eu de réponse à notre courrier du 19 juin ni à nos demandes de rendez-vous effectuées par Monsieur DUBAU.

Nous le regrettons vivement.

Depuis :

\*Les résolutions de l'AG du 1<sup>er</sup> juin ont été contestées auprès du T.G.I. d'Evry comme celles du 1<sup>er</sup> décembre 2016 vont être contestées de même.

En effet, ces délibérations ont validé les budgets prévisionnels 2017 ainsi que les comptes 2016 alors que ces éléments comptables sont empreints d'illégalité étant donné qu'ils sont établis sur une grille de répartition qui n'a jamais été approuvée en A.G.

\*Quitus a même été donné au syndic qui, dans son déni de justice avéré, transmet toujours des appels de charges établis sur des bases illicites.

La position de la Mairie de s'abstenir depuis l'AG de décembre est une avancée dans la prise de conscience de la Municipalité, mais cela n'est pas suffisant.

Cet état de fait illégal est encore accentué par le vote de S.F.P.L., trop contente de maintenir un bail emphytéotique supprimé par décision de justice mais qui lui rapporte de très confortables loyers qui mettent la trésorerie du syndicat en grande difficulté et pèsent sur notre collectivité

D'autre part nous comptons aviser le Procureur de la République de l'état de fait illégal dans lequel se trouve le syndicat des copropriétaires.

Votre statut de premier magistrat de la Ville et d'officier de police judiciaire (Article 16 du code de procédure pénale, dont les dispositions sont reprises à l'article L. 2122-31 du code général des

**Association déclarée par application de la  
Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.**

**Siège : Centre Commercial Grand Bois, 91240 SAINT MICHEL SUR ORGE**



## COLLECTIF « LEGALITE A GRAND BOIS »

collectivités territoriales) vous donne obligation de dénoncer auprès du Procureur cet état de fait illégal qui perdure depuis des années.

Vous joindrez-vous à nous dans cette démarche auprès du Procureur de la République ?

Enfin, lors du rendez-vous que nous avons eu avec vous le 18 mai 2017 nous vous avons demandé de nous communiquer le rapport établi en 2016 pour l'Eparéca.

Nous n'avons pas eu cette communication.

Vous avez eu depuis le rapport que la municipalité a financé pour étudier la nouvelle restructuration du centre commercial englobée dans le projet de réaménagement urbain du quartier.

Nous vous demandons à nouveau la communication du rapport « Eparéca » ainsi que l'étude demandée par la Mairie.

En cas de refus de votre part de nous fournir ces documents, nous ferons appel à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

JC MESUREUX



6 - SEP. 2017

Association déclarée par application de la  
Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

Siège : Centre Commercial Grand Bois, 91240 SAINT MICHEL SUR ORGE